



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services à la personne

Question écrite n° 99236

Texte de la question

M. Bernard Carayon alerte Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le financement des services à la personne. Ces services sont pour l'essentiel financés par les collectivités locales. Ils sont aujourd'hui principalement assurés par des organisations (associations ou entreprises spécialisées) dont le coût, par leur structure, est sans commune mesure avec celui que pourraient offrir les travailleurs indépendants effectuant les mêmes tâches. Il souhaite ainsi savoir ce qu'il envisage de mettre en place, notamment dans le cadre de la future loi sur la dépendance, pour faciliter l'accès des travailleurs indépendants à l'exercice de cette profession et à quelles conditions.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99236

Rubrique : Services

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2011, page 869

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)